

Rencontrer des personnes immigrantes analphabètes ou peu scolarisées peut sembler banal pour la majorité des gens, tant est ancrée la croyance en un Canada compatissant à tous les malheurs du monde. Mais celui ou celle qui connaît la politique d'immigration peut se poser beaucoup de questions : comment ces personnes ont-elles pu immigrer au Canada ? Est-ce qu'elles sont installées de longue date et arrivées à une époque où les critères d'admission étaient moins stricts ? Sinon, comment sont-elles passées à travers les mailles serrées du filet ?

LES PERSONNES IMMIGRANTES ET L'ALPHABÉTISATION POPULAIRE

Liliane Rajaonina

On sait que les personnes analphabètes ont de la difficulté à participer à la vie économique et sociale, mais si elles sont dans leur pays, au moins elles en parlent la langue, en connaissent la culture et les codes de communication. Rien de tel pour les personnes immigrantes analphabètes, qui ont tout à réapprendre. Comment se débrouillent-elles pour survivre en territoire inconnu, sans qualification professionnelle ni soutien de leur communauté de base ? Et au bout de combien de temps arrivent-elles à s'intégrer à la société d'accueil ?

Le premier service d'intégration offert aux nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes est la francisation, c'est-à-dire l'apprentissage du français fonctionnel pour pouvoir communiquer dans la vie courante. Parmi ceux et celles qui s'inscrivent dans les groupes d'alphabétisation et les groupes communautaires, la plupart sont déjà passés par les Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI).

Si l'on a une idée assez précise des méthodes d'alphabétisation en langue maternelle, il est plus difficile d'imaginer comment enseigner les rudiments de la langue française à des allophones analphabètes dans leur propre langue et encore plus lorsqu'il s'agit d'un groupe multilingue. Comment cela se passe-t-il dans les groupes d'alphabétisation populaire ? Quelles sont les méthodes utilisées ? Les personnes immigrantes ont-elles des difficultés d'apprentissage spécifiques ? Quel est l'impact de leur présence dans les groupes, qu'y apportent-elles et en quoi l'alphabétisation populaire contribue-t-elle à leur intégration ?

Au moment où la loi sur l'immigration et le programme de francisation sont en cours de modification et que de plus en plus de groupes d'alphabétisation reçoivent des demandes d'inscription de la part de personnes immigrantes, il est utile de faire le point sur la situation.

Le terme d'immigrant ou d'immigrante peut prêter à confusion, car il est souvent utilisé pour désigner toute personne d'origine étrangère et plus particulièrement les membres des minorités visibles. Pour faciliter la lecture du présent dossier, il est utile de préciser le sens de certains termes utilisés dans le milieu de l'immigration.

- Immigrant ou immigrante : toute personne qui vient s'établir au Canada en tant que résidente permanente.
- Résident permanent ou résidente permanente : personne qui a obtenu l'autorisation d'entrer et de résider au Canada, mais qui n'a pas encore la citoyenneté canadienne. Cette personne peut déposer une demande de citoyenneté au bout de trois ans de résidence effective au Canada.
- Revendicateur ou revendicatrice du statut de réfugié : personne qui est arrivée au Canada et qui y demande l'asile. C'est la Commission de l'immigration sur le statut des réfugiés (CISR) qui examine la demande. Les délais moyens d'attente de la décision varient beaucoup selon les sources : de 6 à 8 mois selon les données officielles, de 12 à 24 mois d'après les intervenants et intervenantes. Cependant, comme des dossiers non traités se sont accumulés au fil des années et que la CISR traite en priorité les nouvelles demandes, il arrive que des revendicateurs et revendicatrices attendent pendant des années.
- Réfugié ou réfugiée : personne dont la revendication a été reconnue comme légitime (au sens de la convention de Genève) par la Commission de l'immigration sur le statut des réfugiés (CISR) et qui s'est vu accorder le droit de demeurer au Canada. Cette personne peut faire une demande de résidence permanente dès la reconnaissance de son statut. Comme tout résident permanent, elle peut ensuite déposer une demande de citoyenneté.

IMMIGRER

au Canada quand on est analphabète

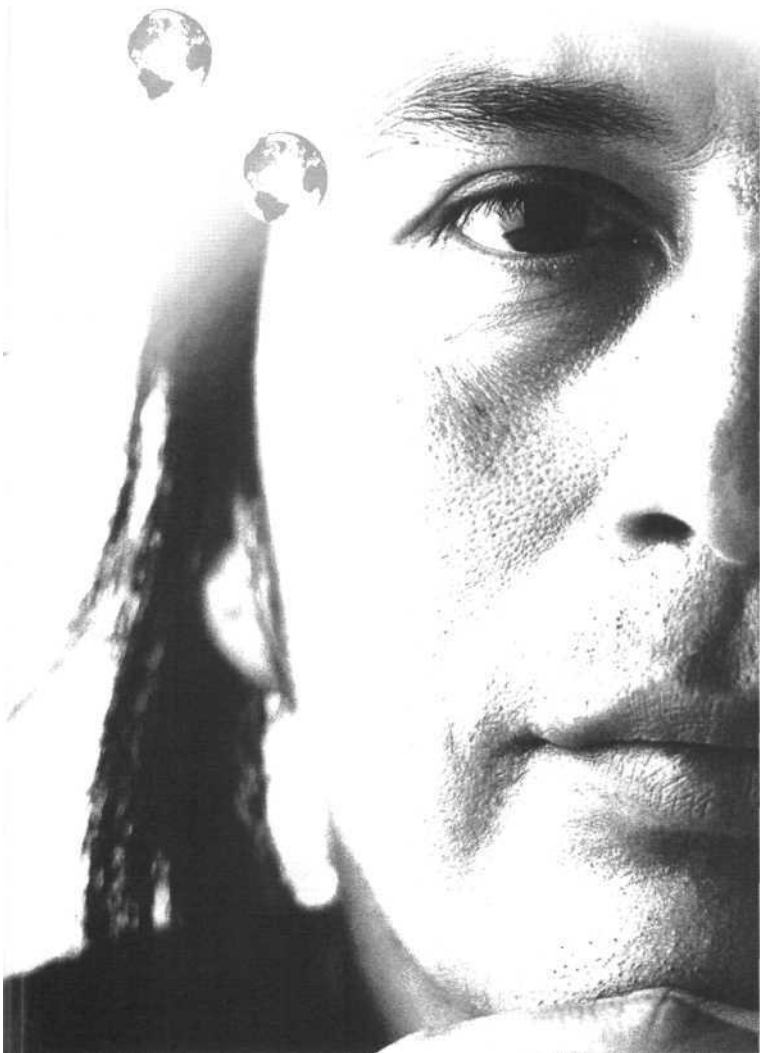
Le Canada a une excellente réputation relativement à l'accueil des personnes immigrantes et de celles qui demandent l'asile. Mais lorsqu'on étudie de près l'histoire de l'immigration, on s'aperçoit que les pratiques n'ont pas toujours été à la hauteur d'une telle réputation.

Liliane Rajaonina

Des indésirables

Au XIX^e siècle, le Canada n'avait pas de politique en matière d'immigration. Le pays était vaste et sous-peuplé et avait besoin d'une population importante pour soutenir la croissance de son économie. Il fallait une main-d'œuvre abondante, non qualifiée et bon marché, d'abord pour le travail agricole et, plus tard, avec l'expansion de l'industrie, pour la construction des chemins de fer et le travail dans les mines et les manufactures. Seules les personnes handicapées ou incapables de se prendre en charge étaient refusées. Toute personne originaire de l'Europe ou des États-Unis (de race blanche), apte au travail et jugée peu susceptible de nuire aux intérêts du Canada, était la bienvenue. Les Noirs, les Asiatiques et les Juifs figuraient au bas de la liste de préférence établie par les autorités d'immigration, et étaient susceptibles d'être admis seulement pour des raisons d'impératifs économiques¹.

L'arrivée massive d'immigrants et d'immigrantes de diverses origines au tournant du siècle provoqua de vives controverses dans différents milieux. Les gens d'affaires se réjouissaient de cette importante réserve de main-d'œuvre qui leur permettait de garder de bas niveaux de salaires alors que les travailleurs et travailleuses se plaignaient de la situation. La diversité linguistique et culturelle des nouveaux arrivants alarmait aussi bon nombre de personnes qui craignaient que le tissu intellectuel et moral du pays ne soit endommagé par une importation sans contrôle de personnes de races « inférieures² ».



C'est à partir des lois sur l'immigration de 1906 et de 1910 que les critères d'admission deviennent plus stricts et que l'on commence à désigner explicitement les indésirables, notamment les fous, les infirmes, les indigents et les prostituées. De plus, la loi laisse toute latitude au gouvernement d'ajuster la politique aux changements économiques, politiques et sociaux, selon les intérêts du pays.

Dans les amendements à la loi de 1919, les personnes analphabètes figurent sur la liste des indésirables, aux côtés des malades mentaux, des alcooliques, des criminels et des personnes coupables d'espionnage ou de trahison. C'est la première fois que le niveau d'instruction apparaît comme critère de sélection et comme motif de discrimination à l'entrée au Canada. Mais bientôt, au fur et à mesure de l'évolution des technologies de production, il s'agira non seulement d'instruction mais aussi de compétence professionnelle.

Dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale et durant ce que l'on a appelé les trente glorieuses, l'économie des pays occidentaux connaît une prospérité économique sans précédent

Les Européens ne sont plus candidats à l'immigration, devant eux-mêmes faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Voyant se tarir ses sources traditionnelles d'immigrants et d'immigrantes, le Canada, ayant plus que jamais besoin de main-d'œuvre, doit se tourner vers d'autres pays. L'idéal d'homogénéité doit céder le pas au réalisme économique et, au cours des années 1960 et 1970, se dessine un consensus pour une politique d'immigration moins restrictive, qui se concrétise dans la loi de 1976 avec son système de points. Si elle met fin aux critères d'admission basés sur la race, la nouvelle loi introduit d'autres types de discriminations. En effet, les immigrants et immigrantes sont désormais sélectionnés au moyen d'un système de points permettant de juger de leur capacité à s'établir avec succès au Canada. Parmi ces points, le niveau d'instruction et la formation ont un poids déterminant, ce qui a pour effet de fermer les portes aux personnes immigrantes peu scolarisées ou analphabètes, dont un grand nombre sont originaires des pays dits en voie de développement. D'autres critères comme la connaissance du français et (ou) de l'anglais ainsi que la maîtrise d'une profession en demande au Canada constituent des obstacles supplémentaires.

C'est à partir des lois sur l'immigration de 1906 et de 1910 que les critères d'admission deviennent plus stricts et que l'on commence à désigner explicitement les indésirables. Dans les amendements à la loi de 1919, les personnes analphabètes figurent sur cette liste d'indésirables, aux côtés des malades mentaux, des alcooliques, des criminels et des personnes coupables d'espionnage ou de trahison.

Des personnes réfugiées et parrainées

S'il est pratiquement impossible pour les personnes peu scolarisées d'être acceptées au Canada depuis la fin des années 1970, les immigrants et immigrantes qui sont déjà installés peuvent parrainer leurs proches dans le cadre du programme de réunification familiale, sans que ceux-ci aient à subir de sélection. Une partie importante des personnes immigrantes analphabètes ou peu scolarisées sont entrées au Canada grâce à ce programme.

Avant les années 1970, le Canada accueille des personnes réfugiées sans avoir de politique claire en la matière, en fonctionnant un peu selon la même logique que pour la sélection des immigrants et immigrantes : sont reçus ceux et celles qui, de par leur pays d'origine, leur

Dans mon pays, j'ai étudié dans ma langue, je n'ai pas beaucoup étudié en français. On avait peur des instituteurs. On frappait beaucoup les enfants à l'école, j'ai encore des traces de coups sur mes bras. On ne voulait plus aller à l'école. Et puis mes parents n'ont pas été à l'école et j'ai aidé ma mère dans le commerce. »

Sylla, participante du CEDA

Elle n'a jamais aimé l'école, s'est mise à travailler et a pris goût à l'argent. Elle a par la suite essayé de suivre des cours de coiffure, de cuisine, mais les a abandonnés. Lorsqu'elle a eu sa fille, elle a terminé un cours d'auxiliaire

infirmière. Ce qu'elle a trouvé arrivant au Québec, c'est de ne pas pouvoir travailler et s'informer, faute de connaître le français. Le froid aussi s'est mis de la partie !

Il n'a pas fréquenté l'école primaire ni secondaire. Aucun de ses frères n'a pu y aller, sauf le dernier. Ses parents n'avaient pas les moyens financiers d'envoyer leurs enfants à l'école, de leur payer des vêtements, des livres et des crayons. Ses parents avaient besoin de lut pour travailler la terre qui les nourrissait.

Commentaire d'une animatrice de La Jarnigoine à l'endroit d'une participante et d'un participant uruguayens

culture et leurs capacités, sont jugés susceptibles de s'intégrer harmonieusement à la société d'accueil et de s'établir avec succès au pays, et les autorités d'immigration disposent d'un pouvoir de décision quasi discrétionnaire à cet égard. En signant la Convention et le Protocole des Nations Unies relatifs au statut des réfugiés (convention de Genève) en 1969, le Canada s'engage à accueillir les demandeurs d'asile reconnus comme des personnes réfugiées au sens de la convention. Si les revendicateurs et revendicatrices du statut de réfugié ne sont pas évalués en fonction du système de points, il n'en demeure pas moins que la capacité de s'adapter avec succès au Canada, c'est-à-dire le niveau de scolarité, les compétences professionnelles et les connaissances linguistiques, peut être prise en considération. Mais, que ce soit pour les personnes en attente dans les camps de réfugiés ou celles qui demandent l'asile à leur arrivée au pays, le critère le plus important reste le besoin d'être réétablies dans un pays d'accueil en raison de la crainte de la persécution dans leur propre pays. C'est donc en tant que réfugiées

que la plupart des personnes analphabètes ou peu scolarisées ont pu entrer au Canada. Et avec l'arrivée des *Boat-people* à la fin des années 1970, de plus en plus de personnes réfugiées frappent à la porte du Canada, en raison des nombreux désordres politiques et économiques dans tous les coins de la planète.

Les données de l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes³ reflètent bien cette dualité de la politique d'immigration canadienne : contrairement aux autres pays participants où l'on trouve plus d'immigrants et d'immigrantes au niveau le moins élevé d'alphabétisation, le Canada en compte, toutes proportions gardées, un nombre également important aux niveaux le plus bas et le plus élevé.

Depuis une dizaine d'années, le Québec reçoit environ 40 % de l'ensemble des personnes qui revendiquent le statut de réfugié au Canada⁴, le reste se répartissant pour l'essentiel entre l'Ontario et la Colombie-Britannique (Toronto et Vancouver sont aussi les villes qui attirent le plus d'immigrants et d'immigrantes). Le fort pourcentage de revendicateurs

et revendicatrices du statut de réfugié qui arrivent à Montréal s'explique en partie par le nombre de pays francophones ayant connu des crises graves ces dernières années. Pour ce qui est des autres motifs, personne n'est vraiment en mesure de les déterminer.

Des gens venus du Sud

La plupart des personnes réfugiées sont originaires des pays pauvres où plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. Le budget de l'éducation ne suffit pas à scolariser tous les enfants d'âge scolaire. Il n'y a pas assez d'écoles, surtout en milieu rural, les moyens de transport sont rares ou trop chers, et les élèves doivent marcher de longues heures chaque jour pour pouvoir étudier. En milieu urbain, les classes sont surchargées et peu propices à l'apprentissage.

La population de ces pays est encore à majorité rurale, et l'agriculture peu mécanisée. À moins d'être convaincus des bénéfices matériels de l'instruction, ce qui est difficile étant donné les taux de chômage, les parents, en général peu scolarisés eux-mêmes, préfèrent que leurs enfants les aident dans les travaux des champs ou entrent en apprentissage au lieu de perdre leur temps à l'école.

Bien que l'instruction soit en principe ouverte à tous, il existe une discrimination de fait contre les femmes. Dans de nombreux pays, c'est encore l'éducation des garçons qui est privilégiée et si, faute d'argent, une famille ne peut pas payer des études pour tous les enfants, ce sont les petites filles qui sont sacrifiées, peu importe leurs capacités.

Depuis plusieurs décennies, les activités d'alphabétisation font partie intégrante des programmes de développement financés par les Nations Unies. Mais, mis à part le cas de quelques pays, en particulier Cuba dont la réussite a été exceptionnelle, les résultats obtenus ne sont pas significatifs et restent fragiles, entre autres à cause de l'inefficacité des activités de post-alphabétisation. Les taux d'analphabétisme ne semblent guère diminuer parce que, d'une part, les progrès sont lents et

C'est donc en tant que réfugiées que la plupart des personnes analphabètes ou peu scolarisées ont pu entrer au Canada.

d'autre part, parce que la croissance de la population est forte. Selon l'*Annuaire statistique de l'Unesco*, en 1999, ces taux variaient de 60 à 80 % dans de nombreux pays d'Afrique, de 10 à 60 % en Asie et de 10 à 30 % en Amérique latine.

Enfin, les désordres économiques et politiques, les conflits régionaux et les guerres civiles qui sévissent dans de nombreuses parties du monde ne font qu'ajouter à la confusion, en forçant la population à se déplacer, la plupart des gens aboutissant dans des camps de réfugiés parfois pour de longues années. Ainsi, certains enfants nés dans les camps deviennent adultes sans avoir connu autre chose que cette vie précaire, et seulement un petit nombre d'entre eux sont rétablis dans des pays capables de leur offrir des possibilités de vie et d'éducation décentes.

Pour en savoir plus :

KELLEY, N., et M. TREBILCOCK. *The Making of the Mosaic, a History of Canadian Immigration Policy*, University of Toronto Press Incorporated, 1998, 621 p.

1. KELLEY, N., et M. TREBILCOCK. *The Making of the Mosaic, a History of Canadian Immigration Policy*, University of Toronto Press Incorporated, 1998, p. 442.

2. *Ibid.*, p. 134.

3. OCDE et STATISTIQUE CANADA. *Littératie, économie et société: résultats de la première enquête internationale de l'alphabétisation des adultes*, 1993.

4. MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Rapport annuel 1997-1998*, Sainte-Foy, Les publications du Québec, 1999, p. 48.

Personne immigrante et analphabète:

UN DOUBLE HANDICAP

tout au long
du processus
d'intégration



Les médias s'intéressent volontiers au sort des personnes clandestines interceptées dans les soutes des navires ou à celui des demandeurs d'asile en instance de déportation, mais donnent peu d'information sur leur vie quotidienne. Et pourtant, il y a des situations où la réalité dépasse la fiction.

Liliane Rajaonina



S'installer, régulariser sa situation, se reconstruire

Personne ne quitte volontiers son pays, sa famille, ses amis. Il y a une foule de raisons plus ou moins contraignantes qui, s'additionnant les unes aux autres, vous poussent un jour à faire vos valises. Une personne analphabète, qui se risque rarement hors de son quartier, de sa ville ou de son village, qui évite les situations nouvelles, ne quitte son pays que lorsqu'elle ne peut pas faire autrement: pour fuir la persécution, sauver sa vie ou rejoindre des membres de sa famille.

En arrivant au Québec, une personne scolarisée et qui a eu le temps de préparer son départ est dépaylée. Pour une personne analphabète, c'est comme débarquer sur une autre planète, elle n'a plus de repères. Et si, en plus, elle arrive en tant que revendicatrice du statut de réfugié, au désarroi devant l'inconnu se superpose un passé récent jonché d'expériences traumatisantes. Mais elle est obligée, en quelque sorte, de mettre entre parenthèses toutes ces émotions qui la submergent, car il faut faire face, vite, à l'urgence: trouver à se loger, se mettre en règle avec les autorités d'immigration, faire une demande d'aide sociale, toutes activités



qui ne souffrent aucun délai. Mais comment s'y prendre sans points de repères, dans un monde dont on ne connaît ni la langue ni les normes de fonctionnement ? À qui s'adresser, comment dire que l'on ne sait ni lire ni écrire et que l'on a gardé une peur panique des autorités ? Cependant, quels que soient le malaise et les appréhensions, il faut faire ces démarches sinon on s'expose au risque d'expulsion. Les intervenants et intervenantes des organismes

d'accueil des personnes immigrantes connaissent bien ces êtres en pleine détresse, complètement perdus, qui ne savent même pas prendre l'auto-bus, et qu'ils doivent accompagner partout et porter à bout de bras pendant leur périple à travers le labyrinthe juridico-bureaucratique de l'immigration.

Pour une personne venue rejoindre sa famille, les différentes démarches d'installation sont moins traumatisantes, mais la situation de

JE M'APPELLE

ANASTASIA

*Propos recueillis
par Monique Olivier
d'Atout-Lire*



J'ai 35 ans. Je viens du Burundi. Ça fait sept ans que je vis à Québec avec mon mari et mes enfants.

J'ai grandi à la campagne dans un petit village du Burundi. Je suis l'aînée de la famille. J'ai quatre frères et sœurs. Quand j'étais petite, nous avions des animaux et mes parents travaillaient aux champs. Je ne suis jamais allée à l'école. Mon père trouvait important que je reste à la maison. Très tôt le matin, je préparais la nourriture pour la famille. Je gardais mes frères et sœurs. Je m'occupais des animaux et de la maison. Le midi, j'allais aux champs porter de la nourriture à mes parents. Je travaillais fort et j'enviais les enfants qui pouvaient aller à l'école. Je pleurais pour aller à l'école. Mon père n'était jamais allé à l'école et il ne trouvait pas ça nécessaire. Un jour, j'ai suivi d'autres enfants juste pour voir comment c'était l'école. Je me suis assise sur un banc sans papier et sans crayon. Quand je suis revenue chez moi, j'ai été frappée par mon père.

J'avais 16 ans, quand une personne qui me connaissait m'a parlé d'un gentil garçon qui pourrait être un bon mari pour moi. Il avait 12 ans de plus que moi. Il avait été à l'école jusqu'à la fin du secondaire. Il parlait français et anglais. J'ai accepté de le rencontrer et il a aussi rencontré mes parents. Nous nous sommes mariés. Il a construit notre maison à côté de celle de mes parents. Il travaillait sur des chantiers de construction. Moi, j'ai continué à travailler chez mes parents. Je m'occupais des deux maisons. À 17 ans, j'ai eu ma première fille. À 19 ans, j'avais déjà trois enfants.

confinement au sein de la famille risque de durer, ce qui ne constitue pas nécessairement un avantage à long terme. Certes, ces personnes n'ont pas besoin de s'aventurer en terrain inconnu ni de révéler leur incapacité à lire, mais il arrive souvent qu'elles quittent leur famille par suite de différents conflits liés à la dépendance et décident de vivre seules, expérimentant ainsi, avec des années de retard, l'itinéraire du nouvel arrivant.

Une fois la demande de statut de réfugié déposée, il faut attendre. Après le tourbillon des semaines précédentes, cette brusque inaction laisse la place libre aux émotions. De nombreuses personnes réfugiées arrivent seules, et il peut se passer de nombreuses années avant que la réunification familiale soit acceptée. La souffrance consécutive à la persécution et aux conditions de la fuite, le sentiment de culpabilité d'avoir survécu à sa famille ou de l'avoir laissée

Il me semble qu'il y a toujours eu de la guerre dans mon pays. Mais en 1988, la guerre s'est rapprochée de mon village. Dans les villages voisins, les écoles étaient brûlées, les personnes instruites disparaissaient. Nous avons décidé de fuir. Tout autour, des centaines de personnes fuyaient par les routes et les forêts. Il fallait faire très attention pour demeurer ensemble, pour ne pas se perdre de vue. Mon mari, mes enfants et moi, nous sommes arrivés épuisés dans un camp au Rwanda. Nous ne retrouvions plus mes parents ni mes frères et sœurs !

Le camp était immense ! Il était divisé en quartiers dirigés par des chefs de quartier. Il fallait encore faire très attention pour ne pas se perdre. Il y avait la guerre tout autour et nous avions toujours très peur. La peur nous empêchait souvent de dormir. Des officiers de l'immigration rencontraient des personnes instruites qui parlaient français et anglais pour leur offrir la possibilité de fuir dans une autre partie du monde. Mon mari a passé un petit examen et il m'a dit que nous allions nous réfugier à Québec. J'avais appris que mes parents étaient retournés au village et j'ai pu les rencontrer à la frontière du pays avant de partir. C'est la dernière fois que je les ai vus. Je voulais suivre mes enfants.

Au début, lorsqu'on arrive à Québec, l'immigration s'occupe de nous. Il faut tout apprendre : comment communiquer avec les gens, comment compter l'argent, comment magasiner. Je ne parlais pas français. Nous avons retrouvé quelques personnes que nous avions connues au camp. Ces personnes nous ont aidés, elles nous ont fait connaître le

Centre multiethnique de Québec. Je me suis inscrite à Atout-Lire pour quelques mois, ensuite j'ai suivi des cours au COFI.

Les enfants avaient 11 ans, 10 ans et 9 ans. Nous nous sentions en sécurité. Nous n'avions plus peur d'être arrêtés ou tués. Mais nous nous sentions tellement loin de chez nous... Souvent, souvent, on continue de penser à son pays... Et puis la vie est si différente ! Au Burundi, nous n'avions pas beaucoup d'argent, mais à la campagne jamais nous ne manquions de nourriture. Et tout le monde partage ! Ici, pas de travail, pas d'argent, pas de nourriture !

Après six mois, j'ai quitté le COFI pour l'école Stadacona où j'ai pris des cours de français. On voulait ensuite m'envoyer à l'école Louis-Jolliet de la commission scolaire. J'ai préféré revenir à Atout-Lire. Ce que j'aime ici, c'est l'ambiance, la chaleur, l'amitié. J'ai commencé à parler un peu plus, à donner mon opinion et tout le monde m'écoutait. Ça m'a donné confiance ! J'étais fière d'être capable de me faire comprendre. L'année dernière, j'ai été élue au conseil d'administration. Je suis contente de pouvoir partager des tâches et je fais de mon mieux.

Comment je vois l'avenir ? Je ne sais pas... C'est trop dangereux pour nous de retourner au Burundi. J'espère que nous pourrions avoir une bonne vie, que nous trouverons du travail, que je pourrai un jour très bien parler français, très bien lire et écrire. Je veux continuer à participer, à partager des tâches, à faire quelque chose pour aider les autres. Et puis, chaque jour, j'espère recevoir une lettre de ma famille dont je n'ai plus jamais eu de nouvelles.

**Mais comment
s'y prendre sans
points de repères,
dans un monde dont on
ne connaît ni la langue
ni les normes de
fonctionnement ?
À qui s'adresser,
comment dire que
l'on ne sait ni lire ni
écrire et que l'on a
gardé une peur
panique des
autorités ?**

derrière soi, l'inquiétude quant à son sort, sont autant d'émotions encore très vives qui vont perdurer jusqu'à la réunification familiale. S'ajoute maintenant la peur de l'audience devant les autorités de l'immigration. Peur ressentie par l'ensemble des demandeurs d'asile, mais terriblement amplifiée pour la personne analphabète qui, souvent incapable de bien s'exprimer, d'argumenter, de discuter hors de son cercle habituel, appréhende la confrontation avec les commissaires de l'immigration qui ont son avenir entre les mains. Pendant cette phase critique, certaines personnes se trouvent désemparées au point de recourir aux services d'entreprises privées soi-disant spécialisées en

droit de l'immigration, qui ne sont régies par aucune loi et dont certaines ne font qu'abuser de leur détresse.

C'est aussi pendant cette période que le besoin d'un soutien psychosocial se fait le plus ressentir. Comme l'a montré récemment la tragédie du Rwanda, certains événements sont traumatisants au point de nécessiter des thérapies spécialisées. De nombreuses études ont révélé que les maladies mentales sont fréquentes chez les personnes réfugiées. En effet, certaines d'entre elles ont été victimes de la torture, d'autres ont dû passer de longues années dans les camps avant de trouver un pays d'asile, et de nombreux reportages révèlent que des abus très graves y sont perpétrés par certains responsables, leurs cibles préférées étant les personnes les moins instruites, peu susceptibles de porter plainte. Une longue période de soins et, en tout cas, une entreprise de reconstruction personnelle marquent les premières années d'arrivée dans le pays d'accueil.

Avec tous ces problèmes à résoudre, les demandeurs d'asile ne reçoivent pratiquement d'autre aide que celle des organisations non gouvernementales, les gouvernements n'ayant cessé de réduire leur financement, sans égard à leurs obligations de pourvoir aux besoins fondamentaux des demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire. Néanmoins, les discours des politiciens et politiciennes, relayés par les médias, ne cessent de faire référence aux dépenses occasionnées par l'accueil des personnes réfugiées et de distiller des soupçons quant à la véracité des motifs de demande d'asile. Il ne faut pas s'étonner que cette image de fraudeurs provoque l'hostilité d'une opinion déjà prévenue contre les étrangers.

« Je suis arrivée comme revendicatrice du statut de réfugié. En arrivant à Montréal, j'ai rencontré un compatriote à Berri-UQAM. Il m'a logée et aidée pour mes papiers à l'immigration. Un jour, je devais appeler mon médecin qui m'avait donné sa carte, mais je ne me rappelais pas son nom et je ne pouvais pas le lire. Je ne pouvais pas demander à mon ami parce qu'on s'était disputés. J'ai dû demander à quelqu'un dans la rue de lire le nom sur la carte et d'appeler. C'est à partir de ce jour-là que j'ai décidé d'apprendre à lire et écrire. »

Sylla, participante au CEDA

Refaire sa vie, sortir de l'isolement, travailler

L'attente de l'audience peut durer de 6 à 8 mois en moyenne, mais quelquefois cela prend 24 mois et même plus. Les intervenants et intervenantes remarquent une intensification de la demande de services. Le demandeur d'asile semble de plus en plus angoissé, mais en même temps décidé à conjurer sa peur : il ou elle se renseigne sur les modalités de demande de résidence permanente et sur le parrainage, veut étudier le français et chercher du travail.

Contrairement au préjugé voulant qu'elles « viennent au Canada pour profiter de l'aide sociale », les personnes réfugiées cherchent du travail tout de suite selon le témoignage des intervenants et intervenantes des organismes d'accueil. En effet, elles trouvent humiliant de vivre de ce qu'elles considèrent comme de la charité publique et de plus, elles doivent faire face à un ensemble d'obligations tout aussi vitales les unes que les autres : envoyer de l'argent à leurs proches restés au pays, économiser pour le paiement de leur billet d'avion ainsi que des frais de demande de résidence permanente¹ et de parrainage de leur famille. De plus, le fait de travailler est un indice d'intégration et donc un point en leur faveur aux yeux des autorités de l'immigration. Pour toutes ces raisons, elles sont prêtes à accepter n'importe quel travail et beaucoup cumulent deux ou même trois emplois.

Étant donné la situation actuelle du marché du travail, on peut facilement imaginer les difficultés auxquelles se heurtent les personnes analphabètes, immigrantes et allophones. Mais il existe des filières spéciales, où l'on peut être embauché sans avoir besoin de remplir des formulaires, sans être qualifié et où ne sont exigées

que des connaissances minimales en français. Le patron recrute directement, par l'intermédiaire de ses employés, dans la même communauté. Il s'agit la plupart du temps de travail en usine, payé au salaire minimum, avec des conditions de travail précaires et peu conformes aux normes du travail et aux règles de sécurité. Mais le revendicateur ou la revendicatrice, et de surcroît analphabète, est moins que tout autre enclin à protester ou à porter plainte en cas d'abus, et les employeurs peu scrupuleux ont tendance à profiter de la situation. De plus, travailler, quelles que soient les conditions, permet de retrouver une certaine dignité, de préparer l'avenir et de sortir de l'isolement.

Pour ceux et celles qui sont arrivés avec la famille, les difficultés ne sont pas moindres. Chacun et chacune vit différemment

Il s'agit la plupart du temps de travail en usine, payé au salaire minimum, avec des conditions de travail précaires et peu conformes aux normes du travail et aux règles de sécurité. Mais le revendicateur ou la revendicatrice, et de surcroît analphabète, est moins que tout autre enclin à protester ou à porter plainte en cas d'abus.

**Indésirables ici
mais déjà étrangères
là-bas, ne pouvant
faire venir leur famille
ni aller la retrouver,
elles survivent tant
bien que mal
dans une sorte
de couloir de la
déportation.**

le deuil de sa vie passée et réagit à sa façon aux nouvelles valeurs proposées par la société d'accueil ainsi qu'à la situation de grande précarité matérielle. Le foyer peut devenir un lieu de confrontation uniquement parce qu'un enfant a subi des remarques blessantes ou que la mère a manqué le dépannage alimentaire. Plus graves sont les conflits de valeurs entre les générations (parce que les jeunes adoptent les façons de faire de leur pays alors que les parents veulent préserver celles de leur pays d'origine) et la perte de l'autorité parentale pour ceux et celles qui ne peuvent pas communiquer avec la direction de l'école sans l'aide d'un interprète, et qui de plus sont incapables d'aider leurs enfants dans leur travail scolaire. C'est une des raisons qui motivent les parents à apprendre rapidement le français, mais les revendicateurs et revendicatrices n'ont accès qu'aux cours à temps partiel

et dans la limite des places disponibles, sous prétexte qu'ils sont des résidents en sursis et que leur demande de statut peut être refusée.

Si cette demande est acceptée, le revendicateur ou la revendicatrice acquiert le statut de réfugié et a droit à l'ensemble des services essentiels. Mais en cas de refus, il ou elle entre dans le cycle infernal des appels et des attentes, qui peut durer encore plusieurs années. Certaines personnes attendent ainsi depuis plus de 10 ans. Ayant épuisé toute possibilité d'appels, elles sont difficiles à expulser en raison de la situation dangereuse qui règne dans leur pays. Indésirables ici mais déjà étrangères là-bas, ne pouvant faire venir leur famille ni aller la retrouver, elles survivent tant bien que mal dans une sorte de couloir de la déportation.

Apprendre à parler, lire et écrire une nouvelle langue

Ceux et celles qui sont acceptés peuvent enfin faire leur demande de résidence permanente, parrainer leur famille et s'inscrire aux cours de français. À partir de ce moment, les personnes réfugiées qui sont scolarisées deviennent assez vite autonomes, et on peut dire que leur situation est réglée lorsque la famille les rejoint. La situation est tout autre pour les personnes analphabètes, qui possèdent peu de connaissances transposables dans une société totalement différente de la leur et qui ont tout à apprendre.

« J'ai quitté l'école quand ma mère est morte. Des parents m'ont pris chez eux et ne m'ont pas envoyée à l'école. L'éducation, c'était pour les garçons! On m'a gardée à la maison pour aider dans le commerce familial. En arrivant au Québec, j'ai demandé à mon mari de m'aider à chercher du travail. Je ne parlais pas bien français et je ne savais pas bien lire ni écrire, mais j'ai trouvé du travail dans les manufactures. Un de mes patrons me payait moins que mes heures et je l'ai utilisé seulement quand une collègue a vu ma fiche de paye. Maintenant, je vends des produits (cosmétiques). »

Une participante du Centre N'A Rivé

Les cours de français, offerts à temps plein ou à temps partiel dans les Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI) et les organismes d'accueil des immigrants et immigrantes, ont pour objectif l'apprentissage de la langue de communication orale dans la vie quotidienne. Les femmes, les personnes analphabètes ou peu scolarisées et les membres des minorités visibles sont admis en priorité. Mais la durée des cours pose problème, car 600 heures, ou 800 dans le meilleur des cas, ne suffisent pas pour connaître une langue.

C'est en général après le passage dans les COFI que ces personnes s'inscrivent en alpha, anxieuses d'acquérir ce savoir qui va peut-être enfin changer leur vie, avec pour tout bagage un français souvent approximatif et les traumatismes d'un itinéraire tourmenté. Certaines s'en sortent très bien, s'initient aux nouvelles technologies, continuent des études secondaires et apprennent un métier. Mais d'autres y arrivent difficilement, bloquées par des difficultés multiples qui entravent toute concentration. Car le tout n'est pas d'être acceptée comme réfugiée, encore faut-il que la réunification familiale ne tarde pas trop. Il existe des cas où l'attente a été si longue que les liens se sont déjà distendus au point que la famille ne se retrouve que pour se séparer. C'est le but de leurs efforts de tant d'années, ce pour quoi elles ont lutté

Francisation (selon la politique de francisation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) : formation linguistique de premier établissement qui vise l'acquisition d'une maîtrise fonctionnelle du français et la connaissance des codes culturels permettant de communiquer dans des situations de la vie courante.

Alphabétisation : apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue maternelle.

Alpha-francisation : alphabétisation en français d'un groupe de personnes allophones de même langue maternelle, en utilisant cette langue comme support de l'apprentissage.

Alpha-langue : alphabétisation en français d'un groupe de personnes allophones de langues maternelles différentes.



si longtemps, qui est anéanti. Certaines personnes se débattent dans des problèmes insolubles posés par l'immigration : par exemple, prouver qu'on est bien le père de l'enfant que l'on veut parrainer, alors que tous les registres des naissances ont été détruits à cause de la guerre. Il faudrait alors passer un test d'ADN, dont la signification et surtout le coût ne sont pas à la portée de tout le monde.

Certaines personnes continuent pourtant à venir dans les ateliers et dans les organismes d'aide, non plus tant pour apprendre ou demander un service que pour se retrouver en terrain connu, avec des gens qui les écoutent et pour échapper à tout ce qui les dépasse. Comme le dit très bien une animatrice : « Elles viennent ici pour se reposer de leurs problèmes ! »

Les personnes immigrantes analphabètes font face à de multiples difficultés. Et elles sont analphabètes à plusieurs titres, dans la mesure où elles sont parachutées dans un contexte où tout est à réapprendre : les points de repères, les valeurs, la langue, la culture, les codes sociaux, les normes de fonctionnement, la technologie. Dans leur processus d'intégration, elles doivent affronter des handicaps autrement plus difficiles que ceux des immigrants et immigrantes éduqués qui ont déjà appris à apprendre ou des Québécois et Québécoises qui, au moins, sont en terrain connu. Certes, ce sont les premières

années qui sont les plus difficiles, mais l'inadaptation peut durer longtemps, la capacité d'intégration étant différente selon les individus, les raisons de l'exil et l'histoire migratoire. En fait, beaucoup de revendicateurs et revendicatrices du statut de réfugié ainsi que de personnes réfugiées arrivées au pays depuis de nombreuses années ont encore recours aux organismes d'accueil. Il est difficile de rendre compte de la complexité de leur vécu. C'est peut-être cette comparaison des intervenants et intervenantes du milieu qui peut en donner une idée : « Imaginez comment se débrouillerait un Québécois ou une Québécoise analphabète en Chine, par exemple ! » (Et ceci, en supposant qu'il ou elle a quitté le Québec pour fuir la persécution.)

Pour en savoir plus :

OLLIVIER, E. (dir.). *La marginalité silencieuse : matériaux pour des pratiques d'alphabétisation auprès des publics immigrants*, Montréal, Ed. du CIDIHCA, 1991, 217 pages.

BERTOT, J., et A. MEKKI-BERRADA. *Des services aux demandeurs d'asile : pourquoi ? Ce qu'en disent les intervenants d'organismes communautaires du Grand Montréal*, rapport de recherche, Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, Montréal, 1999, 115 pages.

Bulletins de la Division des ressources pour la recherche sur les réfugiés, Centre pour une action de paix et la recherche sur les migrants, Université Carleton, Ottawa.

1. Droit d'établissement de 975 \$ instauré en 1995 et aboli en février 2000.

pratiques dans les GROUPEES

Texte rédigé à partir d'entretiens avec Monique Olivier d'Atout-Lire ; Danielle Arcand, Esther Fillion et France Parent du Centre d'éducation des adultes de Saint-Henri (CEDA) ; Suzette Brutus du Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAIS); Robert Placide du Centre N'A Rivé et Clode Lamarre de La Jarnigoine.

Tout le monde s'accorde généralement à dire que la différence est enrichissante, et ceci dans les domaines les plus divers. Mais qu'en est-il lorsqu'on se retrouve dans un atelier d'alpha où cinq personnes sur dix ne parlent pas français ?

Des ateliers de plus en plus multiculturels

Bien que l'on rencontre quelques communautés d'immigrantes et d'immigrants¹ en région, la plupart s'installent à Montréal et à Québec où ils et elles ont commencé à s'inscrire dans les groupes au cours des années 1980. S'il n'y a pas de tendance claire en ce qui concerne l'évolution du nombre des inscriptions, du moins un constat s'impose : il y a de plus en plus d'immigrants et d'immigrantes de différentes origines. Auparavant, les groupes avaient une population très homogène du point de vue linguistique, en raison de leur vocation de centre socioculturel monoethnique ou de leur situation dans un quartier à forte concentration d'immigrants et d'immigrantes de même langue maternelle, mais actuellement ils accueillent des personnes de toutes origines qui, dans certains cas, constituent jusqu'à 50 % de l'ensemble de leurs participants et participantes.

En général, les groupes acceptent les personnes qui ne parlent pas français, bien que certains exigent qu'elles le comprennent. Lors de l'inscription, ces personnes déclarent souvent plusieurs années de scolarité, cependant, à en juger par leur performance dans les ateliers, il est plus vraisemblable que beaucoup d'entre elles n'ont jamais été à l'école. La majorité a déjà suivi les cours du COFI, mais éprouve encore beaucoup de difficultés. La plupart de ces personnes sont arrivées en tant que réfugiées ou grâce au programme de réunification familiale.



Une pédagogie adaptée

Dans les groupes où il existe une forte concentration de participants et participantes de même langue maternelle, les explications et le soutien se font dans cette langue pour faciliter l'apprentissage, mais même les débutants et débutantes doivent suivre des ateliers d'intégration linguistique en français. Les apprentissages effectués dans la langue maternelle sont ensuite transférés vers le français, et le contenu en français est graduellement augmenté.

Mais lorsqu'une Pakistanaise, un Russe, un Congolais, une Irakienne qui ne parlent pas français se retrouvent dans le même atelier avec des Québécois et Québécoises, que fait l'animatrice ou l'animateur, habitué jusqu'alors à l'alphabétisation en français ? C'est actuellement la situation la plus courante dans les groupes qui ont été contactés pour la rédaction du présent article, et il n'y a pas d'autre possibilité que l'immersion immédiate en français. Comme on peut s'y attendre, cela soulève nombre de difficultés, aussi bien pour les participants et participantes que pour les animatrices et animateurs. Pour reprendre les exemples les plus cités : certaines personnes ont beaucoup de mal à prononcer des sons qui n'existent pas dans leur langue, d'autres ont des problèmes de latéralisation², vraisemblablement liés à l'écriture de leur langue maternelle, et la compréhension des concepts est très laborieuse. Plusieurs ont beaucoup de difficultés à s'exprimer, soit parce qu'elles sont gênées par leurs carences en français, soit parce

que, traditionnellement, elles ne sont pas censées prendre la parole en public. D'autres ne prennent jamais part aux discussions et préfèrent parler à l'animatrice ou l'animateur après l'atelier parce que certaines choses ne se disent pas devant tout le monde. Malgré tout, on constate en général une volonté de participer aux différentes activités organisées dans le cadre des ateliers.

Il faut un certain temps pour décrypter les causes de ces difficultés, trouver des pistes de solution et les mettre à l'épreuve. Chaque groupe linguistique semble avoir ses difficultés propres, et les animatrices et animateurs doivent faire preuve d'ingéniosité et de créativité au fur et à mesure qu'elles se dévoilent. Dans les cas complexes, certains optent pour le suivi individuel, tandis que d'autres préfèrent fonctionner avec des sous-groupes pour pouvoir tenir compte des rythmes d'apprentissage différents. Mais au-delà de ces difficultés techniques, les blocages culturels sont autrement plus délicats. Cela amène beaucoup de questions sur la pratique : n'y a-t-il pas des stratégies d'apprentissage différentes pour chaque culture et, si oui, comment peut-on toutes les connaître ?

Comme on l'a vu, la plupart des participants et participantes sont réfugiés ou ont fait la demande du statut de réfugié. Non seulement doivent-ils et elles souvent s'absenter pour régler leurs affaires, mais lorsqu'ils sont là, ils ont du mal à suivre, faute d'attention. « Il y a des blocages tels qu'on a l'impression qu'ils sont

**Chaque groupe linguistique
semble avoir ses difficultés
propres, et les animatrices et
animateurs doivent faire preuve
d'ingéniosité et de créativité au
fur et à mesure qu'elles se dévoilent.**

complètement fermés, et les progrès sont très lents. » Certains et certaines pensent même qu'ils n'arriveront à rien et demandent qu'on ne perde pas de temps avec eux. Évidemment, ce n'est pas le cas de tout le monde, car tout dépend de l'état d'avancement de leur dossier d'immigration. Mais ce sont des personnes si vulnérables que, par exemple, le seul fait d'attendre le jour de la cérémonie de la citoyenneté leur cause une angoisse incontrôlable. Pour cette raison, les animatrices et animateurs font aussi office d'intervenants sociaux et les accompagnent quelquefois dans leurs différentes démarches.

L'intégration socioculturelle

Les groupes d'alpha sont aussi des lieux où les personnes immigrantes peuvent vraiment côtoyer les Québécoises et les Québécois au jour le jour. Jusqu'alors, elles ont eu affaire à des organismes d'accueil dont la plupart des intervenants et intervenantes sont aussi des immigrants. C'est une initiation pratique à la culture québécoise, qui est complétée par des visites et des sorties ainsi que des ateliers sur l'histoire du Québec. S'il y a un processus d'intégration des immigrants et immigrantes dans la société d'accueil, leur présence dans les groupes y apporte aussi du changement, non seulement dans la pédagogie, mais également dans la dynamique des rapports interpersonnels.

Comment réagissent les participantes et participants québécois à l'arrivée de ces personnes ? D'un côté on dit qu'ils et elles sont sensibilisés et adoptent facilement les personnes immigrantes, et que les difficultés d'apprentissage de ces dernières ne les perturbent pas : « Il y a de la tolérance et du respect. » Il est vrai que les ateliers accordent une place importante à l'apprentissage de la tolérance. Mais on remarque aussi une certaine distance, chacun, chacune restant sur son quant-à-soi. Les intervenants et intervenantes des organismes d'accueil savent à quel point les personnes réfugiées sont méfiantes, et c'est normal après toutes les épreuves par lesquelles elles sont passées, ou qu'elles sont en

Toute société multiethnique fait l'expérience de ce difficile ajustement mais dans un petit groupe composé de personnes en difficulté et qui ne sont pas très sûres d'elles, toute différence est ressentie comme une menace.

train d'affronter. De leur côté, les Québécois et Québécoises, qui ont leurs difficultés propres et qui sont dans le processus encore fragile de reconnaissance et d'affirmation de leur culture, sont confrontés à d'autres cultures dont on leur demande de tenir compte. Toute société multiethnique fait l'expérience de ce difficile ajustement, mais dans un petit groupe composé de personnes en difficulté et qui ne sont pas très sûres d'elles, toute différence est ressentie comme une menace. Il n'y a pas de conflit ouvert dans les ateliers, mais les relations ne sont pas toujours chaleureuses.

Toutes ces différences ne sont pas faciles à gérer. Les animatrices et animateurs apprennent peu à peu à connaître les participants et participantes et à se rendre compte qu'il y a

**Certains
animateurs et
animatrices
commencent à se
poser des questions
de principe : « On
parle de valoriser la
culture populaire,
mais quelle culture ?
Il y a 14 ethnies
différentes ! »**

des sujets tellement délicats qu'il vaut mieux ne pas les aborder. Il est sans doute essentiel de préserver l'harmonie du groupe, mais cela ne peut être une solution à long terme, car plus il y aura de cultures différentes, plus il y aura de sujets délicats, et on ne peut pas toujours chercher des thèmes de discussion neutres. Et puis, la tolérance, c'est justement d'accepter que l'autre agisse, vive et pense autrement que soi-même. Mais l'éducation interculturelle n'est pas chose aisée, on ne peut pas tout faire à la fois, et peut-être qu'à cette étape-ci de la cohabitation, il vaut mieux d'abord s'attacher à éviter les dégâts. Certains animateurs et animatrices commencent à se poser des questions de principe : « On parle de valoriser la culture populaire, mais quelle culture ? Il y a 14 ethnies différentes ! » Aucune réponse n'est proposée pour le moment, on en est au stade du questionnement, qui émerge de la pratique et de la réflexion, et qui est au cœur de l'interculturel³ et de l'un des principes fondateurs de l'alphabétisation populaire.

L'apprentissage de la citoyenneté

La fréquentation des ateliers d'alpha est l'occasion, pour les personnes immigrantes, de s'initier aux réalités de la société québécoise. Elles apprennent le fonctionnement des différentes institutions ainsi que les droits et obligations du citoyen et de la citoyenne. Grâce aux thèmes qui y sont abordés de façon critique, elles peuvent discuter des questions qui les concernent directement. L'analyse des difficultés qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne est un exercice qui leur permet de comprendre les rouages de la vie politique, économique et sociale. Tout cela serait très théorique si elles n'avaient pas aussi l'occasion de voir dans la pratique la préparation des actions de défense des droits contre des injustices ou des abus dont elles ont pu être victimes elles-mêmes.

Bien plus qu'un lieu d'apprentissage, le groupe devient un centre de ressources qui peut aider et

conseiller, et en raison de l'absence de toute relation d'autorité, les personnes immigrantes en viennent à considérer les animatrices et animateurs comme des personnes de confiance et parfois même comme des amis. C'est ainsi que se développe le sentiment d'appartenance qui est à la mesure de leur besoin essentiel d'un substitut de leur communauté d'origine. Les animatrices et animateurs disent que, malgré leurs difficultés d'apprentissage, les personnes immigrantes viennent dans les groupes car elles s'y sentent bien, et continuent même de venir plus tard : « Je sais lire et écrire mais je préfère venir ici au lieu de ne rien faire à la maison ! »

On s'attendrait à ce que des personnes qui ont enfin trouvé un point d'ancrage dans une société où elles n'ont jusqu'alors rencontré que problèmes et préjugés participent volontiers à la vie associative. Mais ce n'est pas souvent le cas, selon le témoignage des animatrices et animateurs. Bien que certaines personnes immigrantes siègent au C.A. dans la plupart des groupes, elles ne s'investissent pas spontanément dans les comités.

**C'est ainsi
que se développe
le sentiment
d'appartenance
qui est à la
mesure de leur
besoin essentiel
d'un substitut
de leur
communauté
d'origine.**

Pour ce qui est des actions politiques sur la place publique, à part quelques exceptions, soit les personnes assez confiantes et qui se sentent assez protégées pour exprimer librement leur opinion, les immigrants et immigrantes y sont en général réticents. Même lorsqu'une cause les concerne et les intéresse, ils et elles ne vont pas dans les manifestations : non disponibilité à cause de problèmes personnels multiples ? Traumatismes non résolus découlant d'un long passé de répression dans leur pays ? Peur à cause de leur passé de réfugié et des brutalités policières qu'ils et elles voient à la télévision ? Les raisons qui peuvent motiver cette réserve sont nombreuses, surtout pour les personnes dont le statut n'est pas encore régularisé. De plus, on a tendance à penser que les personnes réfugiées ont été persécutées dans leur pays à cause d'un engagement politique actif, mais certaines ont dû fuir uniquement à cause de leur lien de parenté avec un opposant, et ont gardé une méfiance définitive envers tout ce qui est politique. La majorité se cantonne aux actions moins visibles comme

la signature de pétitions ou la prise de parole lors d'activités qui se déroulent au sein des groupes.

Comme dans l'ensemble de la société, les visages changent dans les groupes d'alpha : il n'est pas rare d'y voir des participantes et des participants venant de plusieurs continents. Ils ont la chance d'y faire un pas décisif dans leur entreprise d'intégration au sein de la société d'accueil. Leur présence dans les ateliers est une occasion de s'ouvrir au monde et à ses réalités multiples, mais amène aussi des changements et des questionnements, tant pour l'ensemble des participantes et participants que pour l'équipe d'animation. Les pratiques en cours dans les groupes ne sont pas encore bien établies et, de ce fait, il n'y pas eu d'évaluations. C'est pourquoi il n'a pas été possible de répondre à toutes les questions que l'on s'est posées. Plus que des réponses, ce sont d'autres questions qui sont ressorties des discussions avec les animatrices et animateurs. Des questions sur des pratiques nombreuses, encore au stade de l'expérimentation, mais qui pourront sans doute être utiles à ceux et celles qui vont voir arriver dans leurs ateliers des personnes immigrantes.

1. Dans cet article, le terme général d'immigrant est utilisé pour désigner les personnes issues de l'immigration, quel que soit leur statut, car les groupes accueillent aussi bien des personnes installées au Québec depuis plusieurs années et qui ont déjà acquis la citoyenneté canadienne que celles qui sont encore en processus de revendication du statut de réfugié.

2. Dans le contexte de l'alphabétisation d'immigrants et d'immigrantes allophones : problèmes rencontrés dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture du français par des personnes dont la langue maternelle s'écrit, par exemple, de droite à gauche.

3. Basée sur une idéologie de l'égalité des cultures, l'approche interculturelle favorise les échanges et la compréhension entre des individus et des groupes de cultures différentes dans une interaction dynamique.

C O N C L U S I O N



Selon les plus récentes déclarations du ministre de l'Immigration, ce sont des immigrants et immigrantes de plus en plus qualifiés qui seront acceptés dans l'avenir. Il n'y a là rien de nouveau, le Canada ayant toujours fixé ses critères d'admissibilité selon les besoins de son économie. Néanmoins, les personnes analphabètes pourront toujours être admises dans le cadre des programmes de parrainage et d'accueil des réfugiés, à moins que le Canada ne change radicalement sa politique d'immigration en retirant son adhésion à la convention de Genève ! On peut donc s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de gros changements dans le nombre de personnes réfugiées qui entrent au Québec, même si le nombre d'analphabètes peut varier.

En effet, depuis les années 1970, la grande majorité des personnes réfugiées sont venues d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, mais au cours de la dernière décennie, beaucoup de changements sont survenus en ce qui concerne les pays de provenance. La chute du mur de Berlin et la débâcle qui s'en est suivie dans les pays du bloc socialiste, l'intensification des conflits ethniques, notamment dans les Balkans, ont jeté sur les routes de l'exil des milliers de personnes, notamment les Croates, les Roumains et plus récemment les Kosovars, et les pays occidentaux leur ont ouvert toutes grandes leurs portes. Et il y a beaucoup plus de personnes scolarisées parmi ces nouveaux réfugiés venus de pays où le niveau d'alphabétisme est plus élevé. Parmi tous les foyers de conflits qui couvent actuellement dans de nombreuses parties du monde, il est difficile de prévoir d'où viendront les prochains réfugiés. Néanmoins, vu les conditions économiques et politiques qui prévalent actuellement dans les pays dits en voie de développement, il

est peu probable que le flux de réfugiés en provenance de ces régions puisse se tarir de sitôt, même si les pays d'accueil renforcent leurs frontières.

Lorsqu'elles arrivent au pays, les personnes ayant demandé le statut de réfugié sont certes protégées de la violence et de la persécution et elles ne craignent plus pour leur vie. Toutefois, les conditions de l'accueil et de l'installation sont désastreuses et font l'objet, depuis longtemps, de nombreuses critiques de la part des organismes d'aide et des églises, qui ont été parmi les premiers à défendre la cause des personnes en attente du statut de réfugié. Ayant un accès limité aux services essentiels réservés aux immigrants reçus, ces personnes doivent se débrouiller dans une espèce de *no man's land* jusqu'à ce que l'on ait décidé de leur sort, ce qui peut durer de longues années. Aussi difficile soit-elle, cette situation n'a pourtant rien de comparable avec celle de la personne réfugiée analphabète. Peut-être va-t-on assister à quelques adoucissements dans le sort des personnes réfugiées, car en plus du changement prochain dans les mesures de francisation, qui vont peut-être enfin prendre en compte leurs besoins en matière de formation, on apprenait récemment la suppression du paiement du droit d'établissement.

On dit que la première génération d'immigrants et d'immigrantes est une génération sacrifiée, et les immigrants l'accepteraient volontiers si c'était le prix à payer pour que leurs enfants réussissent. Mais combien parmi ces enfants dont les parents sont analphabètes réussiront à finir leurs études et à décrocher des emplois décentes ? Les conditions d'extrême précarité psychologique et matérielle dans lesquelles vivent les demandeurs d'asile sont de

nature à décourager les enfants les plus doués. Et il faudrait plus que les revenus du travail dans les manufactures ou de l'aide sociale pour améliorer le sort de la seconde génération. A moins de trouver une voie de sortie de ce ghetto, ces enfants risquent d'aller grossir les rangs des personnes analphabètes¹.

Entreprendre une démarche d'alphabétisation, c'est à la fois difficile et indispensable. C'est la seule possibilité d'accéder à une quelconque formation ultérieure, mais cela exige de la disponibilité et de la ténacité. Malgré les efforts des animatrices et animateurs, les progrès sont en général lents. Plus que des lieux de formation, les groupes sont considérés comme des lieux d'entraide et de socialisation, essentiels pour ces personnes isolées qui n'ont pas le soutien d'une communauté de base. Mais ce sont aussi des lieux d'intégration et des points de rencontre de plusieurs cultures qui offrent la possibilité d'un rapprochement interculturel et d'une ouverture sur le monde. C'est une situation délicate à gérer, mais elle est aussi stimulante parce qu'elle oblige à se poser des questions qui peuvent mener à l'approfondissement de la réflexion et au renouvellement des pratiques. Cependant, cela demande des moyens et l'on connaît le sous-financement chronique des groupes. Les animatrices et animateurs font preuve de bonne volonté et éprouvent de la compassion, mais on ne peut pas faire de tout avec rien et, quelquefois, on entend la détresse qui n'est pas loin du découragement.

1. Voir à ce sujet l'article à la page 19.

